

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre à dix sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six septembre, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Sandrine RAOUT Sébastien WALLET, Gilbert MERIAUX, Jean-Paul PETIT, Ludivine TISON, Karine DESON, Isabelle MILLET

Procuration : Chantal HAZARD à Jean-Michel DENHEZ
Isabelle DUBUS à Catherine KASPRZYK
Hervé DANGREUX à Stéphane MER

Membres absents : Chantal HAZARD, Hervé DANGREUX, Isabelle DUBUS, Jérôme AVONTS

Isabelle MILLET est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0
	Abstention : 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Monsieur RICHE Yannick de Lieu Saint Amand à Monsieur COET Geoffrey de Odomez - 23 rue Calmette - Parcelle A 1 375 - 247 m²

☞ Monsieur DEWEZ Jean de Lieu Saint Amand à Monsieur et Madame TISON Daniel de Lieu Saint Amand - Chemin d'Avesnes Le Sec - Parcelle A 7 - 16 a 72 ca -

☞ Monsieur DUCORNET Roger et Madame TISON Corine de Lieu Saint Amand au club Saint Hubert du Nord de Lieu Saint Amand - 9 avenue de la République - Parcelle A 625 et A 1213 - 858 m²

☞ Monsieur et Madame BLIMER Julien de Avesnes Le Sec à Monsieur VOORSPOELS Nicolas de Lieu Saint Amand - 25 rue Pasteur - Parcelle A 834 - 420 m2 -

☞ Monsieur TONNOIR Mickaël de Lieu Saint Amand à Madame JASKOLSKI Amélie de Hordain - 8 avenue de la république - Parcelle A 722 - 361 m2

☞ Monsieur DELROT Grégory de Lieu Saint Amand à Monsieur COSTE Jean-Philippe de QUIEVY- 2 rue d'Avesnes le Sec - Parcelle A 4 - 480 m2

☞ Monsieur GARDEZ Gilles de Lieu Saint Amand à Monsieur et Madame BEAUDUIN Davy de Douchy Les Mines - 18 rue - Parcelle A 330 - 329 m2

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

SUBVENTIONS

Lors d'une précédente réunion, le Conseil avait décidé de ne pas verser les subventions 2021 car les subventions 2020 avaient été versées alors que les associations étaient à l'arrêt pendant la crise sanitaire. Il avait été décidé également de refaire un point au cours du 2^{ème} semestre.

Après examen des demandes et études des bilans financiers, le Conseil décide de verser les subventions suivantes :

Etoile cycliste : 4 000€ (besoin de trésorerie au vu des dépenses engagées)

Tennis : 5 000€ (paiement des éducateurs sportifs)

Grand prix de Denain : 500€ (la course a bien lieu le 21 septembre)

Rando 111 : 200€ (pour sa participation lors de la fête communale)

Harmonie : 200€ (pour sa participation au 13 juillet)

Solidarité partage : 750€ (remboursement de la récompense des bénévoles de l'ALSH et subvention au cirque qui est venu en juillet)

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

Une demande de subvention exceptionnelle est également étudiée par le Conseil. Elle concerne un jeune qui a intégré un centre de ressources, d'expertise et de performance physique (CREPS) pour ses performances en volley-ball.

Le Conseil décide à l'unanimité de refuser cette requête car il s'agit pour l'instant de l'intégration d'un jeune dans une école. Cependant, le conseil souhaite que cette personne réussisse dans son parcours et réétudiera toute demande si elle concerne une participation à un championnat, à une compétition comme cela avait été fait en 2017 : une subvention de 500€ avait été versée pour une participation au championnat de France.

Un courrier sera fait en ce sens à l'intéressé.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

LOCAL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de louer le logement sis 21 avenue de la République à Monsieur CEUGNART Grégory.

Le loyer mensuel est fixé à 550€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location qui se terminera le 30 juin 2022.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

Comme chaque année, une allocation de rentrée scolaire sera attribuée aux jeunes de la commune qui, en septembre 2021 poursuivent leurs études après la classe de 3^{ème} (filière normale ou apprentissage ou en alternance) jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.

Le Conseil augmente l'allocation de rentrée scolaire et la fixe à 100 € et à 120 € pour les études après le baccalauréat. La date limite de réception des certificats de scolarité est fixée au 06 Novembre 2021.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

INTERCOMMUNALITE

CAPH

Le Conseil Communautaire de la CAPH a décidé de l'élaboration d'un tel pacte de Gouvernance avec ses communes membres par délibération n° 21/026 en date du 18 janvier 2021.

Le projet de pacte de gouvernance a été proposé, et a reçu un avis favorable de l'Exécutif de la CAPH le 12 mai 2021, puis du Séminaire du Bureau le 14 juin 2021.

Le pacte de Gouvernance est le document qui définit les relations entre les communes membres et la Communauté, dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Si le projet politique communautaire formalise ce que l'on veut faire à plusieurs communes sur le territoire, le pacte de Gouvernance s'attache à la façon de le mettre en œuvre ensemble. Il s'agit de s'accorder localement sur la façon dont se construit la décision.

Pour rappel, le pacte de Gouvernance a pour ambition :

- D'entamer une nouvelle ère dans la gouvernance communautaire, une gouvernance partagée et innovante.
- De démocratiser l'intercommunalité, de la rendre audible, visible et accessible.
- De définir les relations entre les communes membres et l'agglomération, en visant un rôle renforcé de la commune.
- D'associer les élus municipaux non-communautaires au fonctionnement de l'intercommunalité, avec comme objectif de vivifier le sentiment d'appartenance communautaire.
- De renforcer les relations entre les élus et les habitants, et donc leur implication dans les projets initiés par l'agglomération.

Conformément au processus d'élaboration du pacte prévu dans la loi « engagement et proximité »,

il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres d'émettre un avis sur ce projet, dans un délai de 2 mois après sa transmission par la CAPH.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de pacte de Gouvernance présenté en séance et joint en annexe.

- L'avis sera notifié à la CAPH dans le délai prescrit.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 2 (I.MILLET, L.TISON)

TRAVAUX

INFORMATIONS

- **Maison des associations** : Les entreprises ont repris un rythme normal depuis le début du mois. L'étage est presque terminé et en ce qui concerne le rez de chaussée, les plâtreries sont presque terminées, il reste les faux plafonds à poser, la chape à faire et pour finir le carrelage. Avec les aménagements extérieurs, les travaux devraient être terminés fin novembre.
Afin de pouvoir louer la salle Yves Montant avec la cour, la base de vie a été retirée et le garage derrière la mairie est mis à la disposition des entreprises.
- **Réfection toiture local cimetière** : Les travaux sont terminés. L'entreprise a eu une mauvaise surprise en découvrant que le chéneau était pourri. Ce dernier a donc été changé. La cuve de récupération d'eau de pluie a été installée.
- **Place de parking à l'église** : Une étude sommaire a été faite pour la création de places de parking à l'église. Il semblerait que 4 places pourraient être créées à condition de reculer les 4 potelets. Le Conseil décide d'approfondir l'étude et de demander un devis pour connaître le prix de cette réalisation.
- **Aménagement près du mur anti-bruit le long de l'autoroute** : Lors de la dernière réunion, le conseil avait décidé de lancer une étude pour avoir des propositions de « parc pour ado » près du mur anti-bruit dans la rue Pasteur. La proposition de la société RVB Paysage pour la réalisation d'une esquisse est retenue. Le coût est de 4 300€ HT. Il est rappelé que pour l'instant, aucune décision n'est prise quant au devenir de ce parc et que le projet n'est qu'au stade des propositions. Les commissions travaux, jeunesse et sport se réuniront afin de définir le cahier des charges pour le bureau d'étude.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

- **Plan de circulation lotissement Paul Lecouffe et rue de l'église** : Après avoir étudié deux propositions, le conseil choisit celle qui consiste à obliger à descendre par la rue de l'église et interdirait de rejoindre la rue Victor Hugo. Un essai sera fait pour une durée de trois mois. La signalisation sera mise pour une période de trois mois et un bilan sera fait pour savoir si on maintient cette solution.
- **Toiture église** : Un diagnostic sur l'état de la charpente ainsi qu'un diagnostic amiante ont été réalisés.
- **Habitations près de la salle Fourmentraux** : Les bilans amiante sont en cours. Le plan topographique a également été demandé.

ENVIRONNEMENT

- **Présentation des projets de plantation** : Le Conseil accepte les projets présentés pour les parterres rue Jean Dewez et rue de l'église. Il est décidé également de replanter des arbres rue de la Louvière en mixant les couleurs mais pour cela, il faut d'abord que la commune achète les 5 mètres de terrains nécessaires à ces plantations. Le propriétaire de la parcelle sera contacté prochainement. Le conseil décide également d'aménager un local poubelle à l'étang afin de ne plus voir de poubelles traîner un peu partout. Le choix des matériaux est fait et le coût de l'opération sera donné lors de la prochaine réunion.
- **Proposition de tri des déchets au cimetière** : Il est décidé d'installer des conteneurs spéciaux au cimetière. Ceux-ci sont conçus pour les cimetières. Il existe pour le tri des bacs pour les pots de fleurs, d'autres pour les végétaux et enfin des bacs pour le terreau. Cette installation sera faite en partenariat avec le SIAVED.

PERSONNEL COMMUNAL

Lors de la dernière réunion de Conseil municipal, Monsieur le Maire avait part de son intention de procéder à des embauches.

Après avoir fait un premier tri dans les demandes d'emploi, des entretiens ont été faits

Les candidats n'ayant aucune expérience pour le poste sollicité ont eu une réponse négative tout de suite.

Suite aux entretiens, les candidatures suivantes ont été retenues :

- Aurore COUVEZ a été nommée stagiaire pour le service à la cantine et l'entretien de l'école et sera titularisée au bout de son année de stage si elle donne satisfaction.
- Corinne DUCORNET a eu un nouveau contrat pour une durée d'un an pour le service à la cantine et l'entretien de l'école également.
(Ces deux personnes assuraient déjà ces fonctions).
- Sophie LELONG a été retenue pour le nouveau poste (services périscolaires et entretien des bâtiments). Elle est prise en tant que contractuelle pour une durée d'un an.
- Valentin COUPLEZ a été retenu pour le poste aux services techniques. Il a commencé le 1^{er} août pour une durée d'un an.

Il manque encore une personne pour assurer la surveillance cantine et quelques heures de garderie. Ce poste est assuré pour l'instant par Grégory CEUGNART des services techniques.

SANTE

- **Vaccinations** : Les séances à Lieu Saint Amand ont permis de vacciner 36 personnes le 13 août et 31 le 3 septembre. Le médecin et les infirmières ont apprécié l'accueil et la bonne organisation et ont remercié la municipalité.
- **Défibrillateur école** : Pour information, il a été installé en août.

FESTIVITES

Point sur les manifestations :

- **Fête communale** : L'animation lors de la fête du pavé du samedi a été appréciée et correspondait parfaitement à ce genre de manifestation.
Quant au dimanche, les forains nous ont dit avoir bien travaillé et les tours de poney ont également remporté un franc succès.
La course cycliste s'est bien passée également à part bien sûr les récurrents jets de punaises ou de clous sur le parcours.
- **Récompenses aux examens et au concours des maisons fleuries** : La cérémonie se fera le samedi 9 octobre mais certainement sous forme de « drive » à cause des obligations sanitaires.
- **Repas des séniors** : Il aura lieu le samedi 16 octobre. Le passe sanitaire sera obligatoire.

Informations sur le marché :

Arrivée de nouveaux exposants :

Bijoux, lithothérapie et maquillage en alternance avec l'autre personne qui vend également des bijoux et de la maroquinerie à partir de cette semaine et à compter du 17 septembre, présence d'un poissonnier et d'un vendeur de vêtements.

CULTURE

- Une réunion est prévue le 16 octobre en comité restreint et les futures représentations seront revues lors de cette réunion.
(séance découverte de l'islande du 29 septembre, le spectacle « le con nouveau est arrivé » du 2 octobre, le concert de gospel du 3 octobre et le one man show du 10 octobre)

ASSOCIATION

- **Passé sanitaire** : Il est obligatoire pour les associations de la commune dans tous les rassemblements, que ce soit pour les concours, les entraînements ou même les réunions. La décision n'est pas communale mais fait partie des obligations du protocole sanitaire.

JEUNESSE

- **Séjour à Paris** : 29 enfants ont participé au voyage. Le coût d'un séjour était de 575€ pour une participation des parents de 10%. La semaine s'est bien passée et les jeunes sont revenus ravis. Les parents recevaient des nouvelles chaque jour.
- **Accueil de Loisirs** : Le bilan du centre est positif à tout niveau. La CAPH et le département ont proposé des activités sportives et culturelles qui ont été appréciées par les enfants. Les autres activités telles que le séjour à Merlimont, la sortie au fleury, les activités nature et récup, le kart à pédales, le laser game mobile, battle aréna, l'équitation, l'activité énergie à la centrale de bouchain, les sorties piscine ou encore le cirque ont permis aux enfants de passer de très bons moments.
- **Voyage au Parc Asterix** : Le voyage s'est déroulé le 25 août. 21 jeunes y ont participé. Les jeunes ont passé une très bonne journée. Ils ont été remerciés pour leur comportement exemplaire et leur attitude très correcte.
- **Vacances de neige** : Le prestataire vient en mairie le 17 septembre. La commission étudiera donc ses propositions et le choix de la destination se fera donc lors d'une prochaine réunion.

COMMISSION SCOLAIRE

- Point sur la rentrée :

Deux boites de masques ont été offertes à chaque enfant mais également aux enseignants. Il est rappelé que la règle de fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à une question, sur la possibilité d'installer un défibrillateur à l'étang, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a déjà 5 défibrillateurs dans la commune et que le risque de dégradation dans ce secteur serait tout de même important.